



République du Bénin

Ministère de l'Environnement Chargé de la
Gestion des Changements Climatiques, du
Reboisement et de la Protection des Ressources
Naturelles et Forestières
Direction Générale des Forêts et des Ressources
Naturelles

Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le
système des Aires Protégées (PIFSAP)
PROJET N° : 00076343



Au service
des peuples
et des nations

COMMUNE DE TOUCOUTOUNA

ARRONDISSEMENT DE TOUCOUTOUNA

VILLAGE DE KOKOKOU



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE DE LA FORET SACREE NANKOUNI-KÔNI

Octobre 2013

	<p align="center">République du Bénin</p> <p align="center">Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières</p> <p align="center">Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles</p> <p align="center">Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP) PROJET N° : 00076343</p>	
---	---	---

Accord de mise en œuvre

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles			Colonel Théophile KAKPO DGFRN
Mairie de la Commune de Toucountouna			Maire

PREFACE

Dans les pays à faible couvert forestier comme le Bénin, l'intérêt de conserver les ilots de forêts a très tôt préoccupé le gouvernement et les organismes de protection de la nature dans la mesure où ces forêts sont par excellence, les lieux de conservation de la diversité biologique originelle et de développement de services éco systémiques.

Les forêts sacrées, longtemps signalées au Bénin sont des ilots forestiers fragmentés qui abrite une ou plusieurs divinités que les populations vénèrent depuis des siècles.

La pertinence de sauvegarder ces forêts sacrées réside donc dans leur importance potentielle en tant que forêts-reliques et en tant que pépinière génétiques et jardins de plantes médicinales, largement utilisées au Bénin.

L'aménagement et la gestion harmonieuse de ces forêts sacrées, patrimoines naturels, reste un enjeu fondamental face à la pression anthropique exercée sur les ressources de ces forêts sacrées liée à l'affaiblissement du pouvoir traditionnelle, à la propension des religions monothéistes et à l'agriculture extensive.

Il devient impérieuse de développer une stratégie de protection et de gestion afin de renforcer le modèle traditionnel de gestion pour une meilleure conservation de leur potentiel en biodiversité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le systèmes des Aires Protégées (PIFSAP) qui vise l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale, existant dans les forêts sacrées du Bénin en les intégrant au système formel des aires protégés par le renforcement du cadre juridique et institutionnel et par la promotion d'une projection communautaire de ces forêts sacrées.

Le plan d'aménagement participatif que voici est le résultat d'un processus consensuel entre les différents acteurs des forêts sacrées. C'est également le résultat d'une synergie d'effort du Gouvernement représenté par l'Administration Forestière, les partenaires au développement (le PNUD et le FEM), les Communes, les populations riveraines, les ONGs.

Tous les acteurs locaux notamment les gestionnaires conservateurs des forêts sacrées sont invités au respect et à la mise en œuvre de ce plan sur cinq (5) ans, pour une meilleure conservation de la forêt sacrée KOKOKOU dans la commune de Toucountouna.

Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles

Le Colonel Théophile KAKPO

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
AVANT-PROPOS /REMERCIEMENTS.....	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
DÉFINITIONS	6
Synthèse de l'approche méthodologique utilisée	9
1.Phase préparatoire	9
1.1.Synthèse des études et collecte de données et informations sur la zone	9
1.2.Informations et échanges avec les acteurs.....	9
1.3. Formation des acteurs concernés par le processus technique	9
2.Phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée.....	9
2.1.Identification et historique de la forêt sacrée	9
2.2.Elaboration de la carte participative de la forêt sacrée.....	10
2.3.Analyse du fonctionnement ou du dysfonctionnement du système d'exploitation des ressources forestières.....	10
2.4. Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion de la forêt sacrée	10
2.5. Analyse multicritère des enjeux que représente la forêt sacrée	10
2.6.Analyse du dispositif organisationnel de gestion de la forêt sacrée.....	10
2.7. Restructuration, redynamisation ou installation d'une structure de gestion	11
3.Phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié	11
3.1. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée.....	11
3.2.Zonage de la forêt sacrée.....	11
3.3. Elaboration du plan de gestion de la forêt sacrée.....	11
3.4. Elaboration du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan	11
RÉSUMÉ DU PLAN	12
I. INTRODUCTION	13
1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement	13
1.2. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt	13
1.3 Présentation du PIFSAP	14
II. ETAT ACTUEL DE LA FORET SACREE.....	15
2.1. Renseignements administratifs.....	15

2.1.1. Présentation de la forêt sacrée	15
2.1.2. Délimitation de la forêt sacrée	15
2.1.3. Historique	15
2.2. Données sur le milieu humain	18
2.2.1. Démographie	18
2.2.2. Ethnies	18
2.2.3. Religions.....	19
2.3. Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée	19
2.3.1. Enjeux écologiques	19
2.3.2. Enjeux Socio culturels ou cultuels	19
2.3.3. Enjeux Economiques.....	19
2.4. Evaluation des ressources de la forêt Nankouni Kôni de Kokokou	20
2.4.1. Diversité biologique végétale.....	20
2.4.2. Diversité de la faune.....	20
2.5. Degré de menace	20
2.6. Analyse institutionnelle.....	21
2.7. Analyse des problèmes par ressource.....	21
III. OBJECTIFS DE L' AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE	23
IV. ZONAGE DE LA FORET SACREE.....	23
V. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE	24
5.1. Définition participative des résultats attendus de chaque série.....	24
5.2 Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série	25
5.3 Définition des coûts des activités	26
5.4. Plan de gestion	26
VI. DISPOSITIF DE GESTION	28
6.1Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux.....	29
VII. ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	29
VIII. ELABORATION D'UN SYSTEME DE SUIVI -EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	32
8.1Indicateurs de la situation de référence	32
IX. ELABORATION DU COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SIMPLE DE GESTION.....	35
9.1Evaluation des charges	35

9.2Evaluation des produits	38
CONCLUSION	38
RéférenceS bibliographiqueS	39
ANNEXES	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Caractéristiques de la population de Kokokou et des villages environnants	18
Tableau 2: Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt sacrée	22
Tableau 3: Récapitulatif des résultats à atteindre et des activités à mener dans chaque série .	25
Tableau 4: Règles consensuelles de gestion des séries	25
Tableau 5: Récapitulatif des coûts unitaires des activités	26
Tableau 6: Synthèse du plan de gestion de la forêt Nankouni-Kôni de kokokou	27
Tableau 7: Responsabilités et rôles des parties-prenantes	29
Tableau 8: Plan de Gestion Environnementale et Social	30
Tableau 9: Système de suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGS	33
Tableau 10: Evaluation du coût des charges et répartition entre les PTF	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1:Carte des limites de la FS sacrée Nakouni Kôni.....	17
Figure 2: Diagramme d'exploitation des ressources de la forêt sacrée Nankouni Kôni	22
Figure 3: Carte du zonage de la forêt sacrée Nankouni-Kôni de kokokou	24

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Comité de gestion de la forêt sacrée de KOKOKOU	41
Annexe 2: Procès verbal de restitution.....	43
Annexe 3: Liste des participants à l'Assemblée Générale	44
Annexe 4: Lettre de demande de reconnaissance légale adressée au Maire	48
Annexe 5: Quelques photos d'élaboration du PAGS	49

AVANT-PROPOS /REMERCIEMENTS

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Nankouni Kôni du village de Kokokou dans la Commune de Toucountouna est élaboré par le prestataire, l'Organisation Non Gouvernementale le Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (CAPES ONG), Email: capesbenin02@hotmail.fr Tél (00229) 95407118/96819497.

Il est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ce plan est élaboré sous la supervision du **Colonel Théophile KAKPO**, Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles, Directeur National du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP).

Nous tenons à présenter nos sincères remerciements :

- à toute l'équipe de la Coordination du Projet PIFSAP pour son soutien indéfectible pour la réussite de cette mission,
- aux cadres de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié.

Nos remerciements vont à l'endroit du Maire de la Commune de Toucountouna, les cadres de cette mairie, les élus locaux, les dignitaires, gestionnaires de la forêt sacrée Nakouni Kôni, les dignitaires, chefs féticheurs, populations riveraines (hommes, femmes, vieux et jeunes) pour leur mobilisation constante, leur disponibilité tout au long du processus d'élaboration de ce PAGS.

SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de revenus
CCIS	: Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration de la Forêt Sacrée
CLFS	: Comité Local de gestion de la Forêt Sacrée
DC	: Directeur de Cabinet
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FS	: Forêt Sacrée
CAPEP	: Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé
IEC	: Information Education Communication
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MECGCCRPRNF	: Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques du Reboisement de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée
PDC	: Plan de Développement Communal
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Sociale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
R/SCEPN	: Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
SCDR	: Section Communale de Développement Rural
SGM	: Secrétariat Général du Ministère

DÉFINITIONS

Aires protégées : Zones terrestres et/ou maritimes spécialement destinées à la protection et au maintien de la diversité biologique, des ressources naturelles ainsi que des ressources culturelles afférentes; et zones gérées par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces (UICN, 2004). Les catégories d'aires protégées reposent sur des objectifs de gestion (définis par l'UICN) et, au niveau de l'intensité de leur utilisation par l'homme, vont de la réserve naturelle strictement protégée à la région à usage multiple (p. ex. forêts communautaires).

Biodiversité : Variété des espèces vivant sur terre. En termes pratiques, la biodiversité comprend les gènes, les espèces et les écosystèmes. La diversité génétique se réfère à la variation au sein ou entre des populations d'une même espèce. La diversité des espèces fait référence au nombre d'espèces de plantes ou d'animaux différents (y compris les micro-organismes) regroupés dans un site ou un habitat; la diversité des écosystèmes se rapporte à la variété des écosystèmes, des habitats, des types de forêts ou communautés, chacun d'eux étant composé d'un ensemble distinct de gènes, d'espèces et d'éléments distinctifs terrestres et climatiques (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Cadre institutionnel : Rôles, mandats ainsi que structures fonctionnelles et administratives des diverses parties prenantes organisées. Ce cadre comprend les institutions gouvernementales au niveau central et décentralisé, les organisations non gouvernementales, les organisations à base communautaire ou autres organisations locales ainsi que les compagnies privées et celles qui les représentent. Dans de nombreux cas, les formes d'organisation traditionnelle de la société constituent des agents puissants du cadre institutionnel (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Conservation : Toutes les actions visant à préserver et à réhabiliter les forêts tropicales, et particulièrement celles qui sont conçues pour protéger ou restaurer la diversité biologique, y compris les fonctions écologiques, de l'écosystème forestier en question et pour préserver en même temps, autant que possible, sa valeur utilitaire actuelle et future pour l'humanité, et en particulier pour les populations forestières" (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Dégradation de la forêt : Changement du type de forêt (de dense à ouverte) affectant négativement le peuplement ou le site, et abaissant la capacité de production. La dégradation n'est pas incluse dans les estimations de déforestation (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Ecosystème : Ensemble de plantes, d'animaux et de micro-organismes en interaction les uns avec les autres dans des cycles alimentaires ainsi qu'avec la lumière, l'air, les minéraux et les substances nutritives. Ces « fonctions » d'un écosystème fournissent des 'services' dont dépend toute forme de vie, y compris le recyclage des substances nutritives, la régulation du climat, le maintien des cycles hydrologiques, la formation des sols et l'équilibre des gaz atmosphériques (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Exploitation : Elle implique toutes les activités requises pour l'exploitation des produits ligneux et non ligneux issus de la forêt, y compris les traitements sur site pour la préparation des produits au transport vers les sites de transformation primaire (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Forêt sacrée : Tout espace forestier servant d'habitat une multitude de divinités vénérées par les populations locales (Sokpon *et al.*, 1998).

Gestion durable des forêts : La gestion et "l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes" (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Plan d'aménagement : Document dans lequel est décrite la structuration spatiale, à réaliser dans une période donnée, d'une forêt en fonction d'un ou de plusieurs objectifs définis (conservation, écotourisme, production, protection, transhumance, agroforesterie, ou autres).

Plan de gestion : Document qui décrit la méthodologie à suivre, les rôles des différents intervenants ainsi que le calendrier et les sources de financement pour réaliser le plan d'aménagement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Plan de gestion environnementale et sociale : C'est un plan qui présente les mesures envisageables afin d'atténuer les effets négatifs et maximiser les effets positifs de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Ressources forestières : Réserves croissantes de plantes, d'animaux et de micro-organismes; ainsi que la lumière, l'air, les minéraux et les substances nutritives formant les écosystèmes

forestiers. Ces ressources peuvent résulter d'une combinaison d'espèces régénérées naturellement ou artificiellement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Série de protection : Dans le cas du présent PAGES, la série de protection comprend des portions de la forêt longeant les principaux cours d'eau ou les écosystèmes sensibles dont la dégradation causerait des dangers à l'environnement et vouées spécialement à la protection ou au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces (noyaux centraux). Leur exploitation est interdite (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Zonage : Le découpage de la forêt en séries ou zones auxquelles on attribue des activités spécifiques et les conditions d'utilisation de la forêt dans chacune d'elles. Le zonage permet de planifier dans l'espace les objectifs de l'aménagement (Agbangla & Fandohan, 2010b).

Synthèse de l'approche méthodologique utilisée

Trois phases d'étude ont été considérées pour la réalisation du travail. Il s'agit de la phase préparatoire, la phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée et de la phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié.

1. Phase préparatoire

1.1. Synthèse des études et collecte de données et informations sur la zone

La revue documentaire a permis de collecter des données telles que la zone agro écologique ou région forestière abritant la forêt, le relief, la pluviosité annuelle, la température moyenne annuelle, l'hydrographie, les caractéristiques du (des) sol(s) et le milieu humain.

1.2. Informations et échanges avec les acteurs

Cette étape a consisté à obtenir l'adhésion des groupes cibles et compléter les informations manquantes. Elle s'est basée sur l'élaboration d'une note d'information, la mise à jour de la logistique, l'organisation d'une séance d'information avec les agents forestiers et autorités au niveau communal, administratives et traditionnelles : Maire, Conseil Communal et conseil villageois d'une part et gestionnaires des forêts sacrées, responsables des autres divinités d'autre part.

1.3. Formation des acteurs concernés par le processus technique

Cette étape a permis d'élaborer le support d'information, de faire le point des capacités des représentants (niveau d'instruction, formation spécifique reçue, etc.); de présenter la démarche et la synthèse de l'étude de base, de faire approprier le processus d'élaboration et de valider le planning de déroulement avec précision des responsabilités de chaque acteur.

2. Phase de collecte et d'analyse des données sur la situation actuelle de la forêt sacrée

2.1. Identification et historique de la forêt sacrée

Elle a permis d'identifier la forêt sacrée, ses divinités, les collectivités responsables, les interdits, les tabous et de retracer les principaux évènements historiques intervenus sur le site de la forêt sacrée.

2.2. Elaboration de la carte participative de la forêt sacrée

Elle s'est faite au cours d'un entretien semi structuré avec les gestionnaires, chef traditionnel, chef de cultes, les représentants des différentes couches sociales. L'élaboration de la carte participative a consisté à la représentation des limites de la forêt sacrée en les nommant, l'identification et la localisation des ressources importantes de la forêt sacrée, des divinités et sites éco-touristiques potentiels ; des voies d'accès à la forêt et les sentiers qui s'y trouvent.

2.3. Analyse du fonctionnement ou du dysfonctionnement du système d'exploitation des ressources forestières

Cette étape a permis l'identification des différentes ressources de la forêt sacrée et des acteurs impliqués dans leur exploitation. Elle a donc permis l'identification des ressources à usage individuel ou non ainsi que l'analyse de leur tendance. De même, cette étape a permis l'identification et l'analyse des contraintes liées à la disponibilité et l'accès aux ressources.

L'identification des éléments du dysfonctionnement et des solutions pour y remédier a été effectuée au cours d'un entretien semi structuré.

2.4. Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion de la forêt sacrée

Cette étape a consisté à l'analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt sacrée et l'identification des causes, des effets et solutions pour une gestion durable des ressources de la forêt.

2.5. Analyse multicritère des enjeux que représente la forêt sacrée

Cette analyse est faite sur les plans écologiques, socioéconomiques, culturels et politiques. Elle s'est basée sur des séances avec des membres du Comité (gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes,).

2.6. Analyse du dispositif organisationnel de gestion de la forêt sacrée

Elle a permis d'inventorier les structures traditionnelles responsables de la gestion de la forêt sacrée et d'analyser leur fonctionnement afin de cerner la possibilité de les restructurer ou de les redynamiser ou d'en installer de nouvelles.

2.7. Restructuration, redynamisation ou installation d'une structure de gestion

Elle a permis de confirmer ou de restructurer le dispositif organisationnel de gestion de la forêt. A cet effet, des entretiens avec les acteurs (gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes, Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'intégration, ...) ont concerné l'installation d'une structure faîtière et l'organisation des élections ou désignation de nouvelles structures.

3. Phase d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié

3.1. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée

Elle a consisté au cours d'un atelier communal regroupant les membres des Comités locaux ceux du Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'intégration de la forêt sacrée, les représentants de l'inspection forestière, de la Coordination du projet, les élus locaux etc. de définir un ou des objectifs à assigner à la forêt sacrée et de planifier les actions à y mener

3.2. Zonage de la forêt sacrée

Cette étape a permis d'installer sur la carte participative de la forêt sacrée les lieux d'implantation des différentes Unités d'Aménagement ou séries. Elle a été réalisée avec un groupe d'acteurs constitués des gestionnaires, chef traditionnel, chefs de cultes, des représentants des différentes couches sociales (jeunes, femmes, adultes et vieux).

3.3. Elaboration du plan de gestion de la forêt sacrée

Elle a permis de préciser les mesures nécessaires à prendre chaque année ou chaque campagne en vue d'atteindre les objectifs fixés par les populations riveraines de la forêt sacrée. Cette étape a été réalisée par les consultants suivant le canevas mis à leur disposition par le mandataire.

3.4. Elaboration du système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan

Elle s'est basée sur la définition des indicateurs de la situation de référence, des indicateurs de suivi (suivi de la conservation, suivi éco tourisme et suivi d'autres activités productrices). Ces différents indicateurs ont été opérationnalisés.

RÉSUMÉ DU PLAN

Dans le cadre de la gestion intégrée et durable des forêts sacrées, l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) des ressources s'avère nécessaire. Le présent plan concerne la forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou dans la Commune de Toucountouna. Il est élaboré avec l'appui du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP) et avec la participation active des communautés rurales, chefs de culte, autorités traditionnelles et politico administratives. La forêt sacrée Nankouni Kôni couvre 2ha 81a 26ca. L'évaluation des ressources de cette forêt, montre qu'elle possède une diversité biologique assez fournie tant en espèces animales que végétales. De plus, elle présente des enjeux écologiques, culturels ou cultuels et économiques.

Dans le cadre de l'aménagement de cette forêt sacrée, six activités de protection sont retenues à savoir : (1) délimiter la forêt avec des plants forestiers et des épineux, (2) enrichir la forêt avec des plants (*Azelia africana*), (3) réaliser des pare feux autour de la forêt, (4) mettre des plaques d'identification, (5) sensibiliser les peulhs contre le pâturage, (6) installer un jardin de plantes médicinales. Deux activités génératrices de revenus sont identifiées il s'agit de (1) former et équiper les femmes sur les foyers améliorés, et sur les équipements de production de beurre de karité et d'huile de *Azelia africana*. Le cadre institutionnel dans lequel évolueront les différents acteurs impliqués dans la gestion de la forêt tient compte des principes de la gouvernance par les communautés locales, et associe toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du PAGS. La Mairie de Toucountouna (maître d'ouvrage), le comité local de gestion de la forêt sacrée (maître d'ouvrage délégué) et la l'Administration Forestière à travers le PIFSAP organe d'habilitation. Ces parties prenantes se partagent les responsabilités de mise en œuvre des dispositions du PAGS, de suivi évaluation et de contrôle. En outre les mesures d'atténuation des effets négatifs et la maximisation des effets positifs de la mise en œuvre du PAGS sont proposées à travers un plan de gestion environnemental et social. La mise en œuvre de ce PAGS, prévue pour une période de cinq (05) années, permettra d'asseoir un cadre légal de gestion de la forêt sacrée Nankouni Kôni, afin d'assurer la pérennité de ses ressources naturelles renouvelables et une durabilité des services qu'elle offre. Le coût de mise en œuvre du PAGS est estimé à Trois millions neuf cent quarante mille francs (3 940 000 FCFA).

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement

Le sommet Mondial sur le Développement Durable, qui s'est tenu à Johannesburg a appelé à des mesures d'encouragement en faveur de la conservation à une gestion responsable des ressources et à l'application des lois dans les pays en développement. Il a souligné la nécessité de soutenir l'utilisation des forêts pour la croissance économique, tout en veillant à leur préservation en tant que ressources de base (FAO, 2002). Les forêts sacrées longtemps ignorées constituent la méthode traditionnelle de conservation de la biodiversité. Elles aident à protéger des écosystèmes ou les habitats particuliers et présentent ainsi des aspects positifs, susceptibles d'enrichir la politique nationale en la matière. Au Bénin bien que les forêts sacrées bénéficient d'une protection culturelle et religieuse, elles subissent de nos jours de forte pression de dégradation liée à la pression démographique et socio-économique de plus en plus aiguës ce qui met en péril la survie de l'ensemble de la diversité biologique.

La commune de Toucountouna n'est pas à l'abri de telles pratiques qui est confrontée aux nombreuses contraintes de développement notamment la baisse de la fertilité des sols, les épizooties fréquentes, la dégradation des ressources naturelles et le tarissement précoce des points d'eau pour n'en citer que celles là. C'est pourquoi l'une des orientations stratégiques de la commune est l'amélioration de la gestion du terroir qui prend en compte (1) la gestion des zones agro pastorales, (2) l'aménagement des zones humides, (3) la régénérescence et la gestion des ressources naturelles. Par ailleurs, des mesures ont été prises dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse tardifs, le déboisement abusif et l'érosion. Un vaste programme de reboisement des berges des affluents de la Pendjari et autour du barrage de Tchakalakou a été initié (PDC2, 2010). Ce projet vient à point nommé pour renforcer les actions de la commune dans le cadre de la conservation des ressources naturelles. Il est donc important de préciser le cadre juridique et institutionnel de gestion des forêts au Bénin.

1.2. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt

Le Bénin s'est doté d'un arsenal juridique pour la bonne gestion de ses ressources naturelles.

La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin est la première loi garantissant la bonne gestion de la diversité biologique dans la mesure où elle stipule en son article 27 : «Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

L'environnement juridique béninois de gestion des forêts et ressources naturelles comprend des textes nationaux et internationaux.

La loi 93-009 portant régimes des forêts en République du Bénin et le décret N°96-271 du 02 Juillet 1996 portant modalités d'application de la loi suscitée. La décentralisation n'a pas donné aux Communes une compétence exclusive pour la gestion des forêts préexistantes comme les forêts sacrées. En effet, la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en république du Bénin est la clé de voute s'agissant des compétences et des modalités de leur exercice en matière de forêts. Elle peut alors de sa propre initiative, créer et gérer des « plantations » et des « espaces verts » et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs en 2004 on note une nouvelle politique en matière de la gestion de la faune à travers l'adoption et la promulgation de la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin. Des insuffisances subsistent en ce qui concerne des textes règlementaires en matière de gestion des forêts sacrées au Bénin. C'est ce qui justifie l'arrêté interministériel N°021/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012 fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin

1.3 Présentation du PIFSAP

Le projet initié à cet effet, dénommé « Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées du Bénin » (PIFSAP), est cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les Communes bénéficiaires, le PNUD et le Gouvernement du Bénin. Ce projet vise à conserver la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes des forêts sacrées. L'atteinte de ces objectifs requiert un processus participatif et multi acteurs pouvant garantir la pleine adhésion des diverses parties prenantes. Dans ce contexte, le PIFSAP dans le but de doter chacune des forêts sacrées d'un outil de gestion, a sollicité le service du Centre d'Action pour la Protection de l'Environnement et la Santé (ONG CAPES) pour conduire le processus d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié de la forêt sacrée Nankouni Kôni dans la Commune de Toucountouna.

II. ETAT ACTUEL DE LA FORET SACREE

2.1. Renseignements administratifs

2.1.1. Présentation de la forêt sacrée

La forêt Nankouni Kôni est située dans le village de Kokokou, Arrondissement de Toucountouna dans la Commune de Toucountouna à environ 15 km du centre-ville de la Commune. En effet, la commune de Toucountouna est située au Nord-Ouest du Bénin entre le 10e et le 12e parallèle Nord. Elle est limitée au Sud par la Commune de Natitingou, au Nord par la Commune de Tanguiéta, au Sud-Ouest par la Commune de Boukoubé et à l'Est par la Commune de Kouandé. Le climat de la Commune de Toucountouna s'inscrit dans l'ensemble plus vaste de la zone climatique soudanienne de type semi-aride du Nord Bénin. Mais on le range plus précisément dans le système pluviométrique uni modal en tant que climat tropical humide de style atacorien (Afrique Conseil, 2006).

2.1.2. Délimitation de la forêt sacrée

La Forêt Sacrée Nankouni Kôni est entourée des villages Tchahonta au Sud, Boribansifa à l'Est, Kpoyoti à l'Ouest et la chaîne de l'Atacora au Nord. Elle est limitée au Sud par la piste de desserte Taiacou/Kokokou, au Nord par une dépression rocheuse, puis à l'Est et à l'Ouest par la chaîne de l'Atacora. D'une superficie de 2ha 81a 26ca, elle est située sur la terre ferme et sur sol ferrallitique (figure 1) (PIFSAP, 2012b).

2.1.3. Historique

Nankouni Kôni est le nom de notre aïeul qui a créé le village et Kouni désigne l'espèce *Afzelia africana*. La forêt sacrée Nankouni Kôni est un lieu sacré où existaient autrefois beaucoup de grands arbres et animaux tels que le lion, le crocodile, le boa, la vipère, la vipère et bien d'autres animaux. Ces animaux n'empêchaient pas les cérémonies mais dévoraient les malfaiteurs. Lors des épidémies, seuls ceux qui allaient prier dans la forêt étaient guéris. Il existe dans la forêt un seul fétiche nommé Nankouni Kôni waffa. Le fétiche apporte la pluie, la bonne récolte, la santé, la protection contre les mauvais sorts, la procréation pour les habitants du village. La cérémonie dans la forêt sacrée se fait sur une périodicité de 7 à 9 ans et est dénommée Natima Ban. Lors de la cérémonie il y a certaines étapes où les deux sexes (homme et femme) ne cohabitent pas. La forêt sacrée Nakouni Kôni est l'héritage de tous les Natemba. Les femmes mettaient des feuilles comme cache sexe avant d'entrer dans la forêt. Il est interdit de planter du piment dans la forêt sinon ton corps commence à te piquer et l'on risque la mort si l'on ne demande pas pardon au fétiche. On ne rentre pas dans la forêt à midi

sinon tu vas rencontrer les animaux et ton cœur va commencer à battre et tu vas mourir. On ne passe pas de parfum, de pommade et on ne siffle pas dans la forêt. Lors des cérémonies, la femme en menstrues ne doit pas entrer dans la forêt.

Le chef féticheur est élu pour une période de cérémonie (7 ou 9 ans). Le prochain chef féticheur est choisi dans un premier temps sur la base de la famille susceptible de diriger les cérémonies dans la famille retenue, certains noms sont proposés et ces noms sont marqués sur des tiges de bois qu'on dépose sur le fétiche. Le lendemain, on vient voir celui qui a été retenu par le fétiche. Le chef féticheur retenu est celui dont la tige de bois est encore sur le fétiche. Tous les autres sont donc éliminés car tombés au sol.

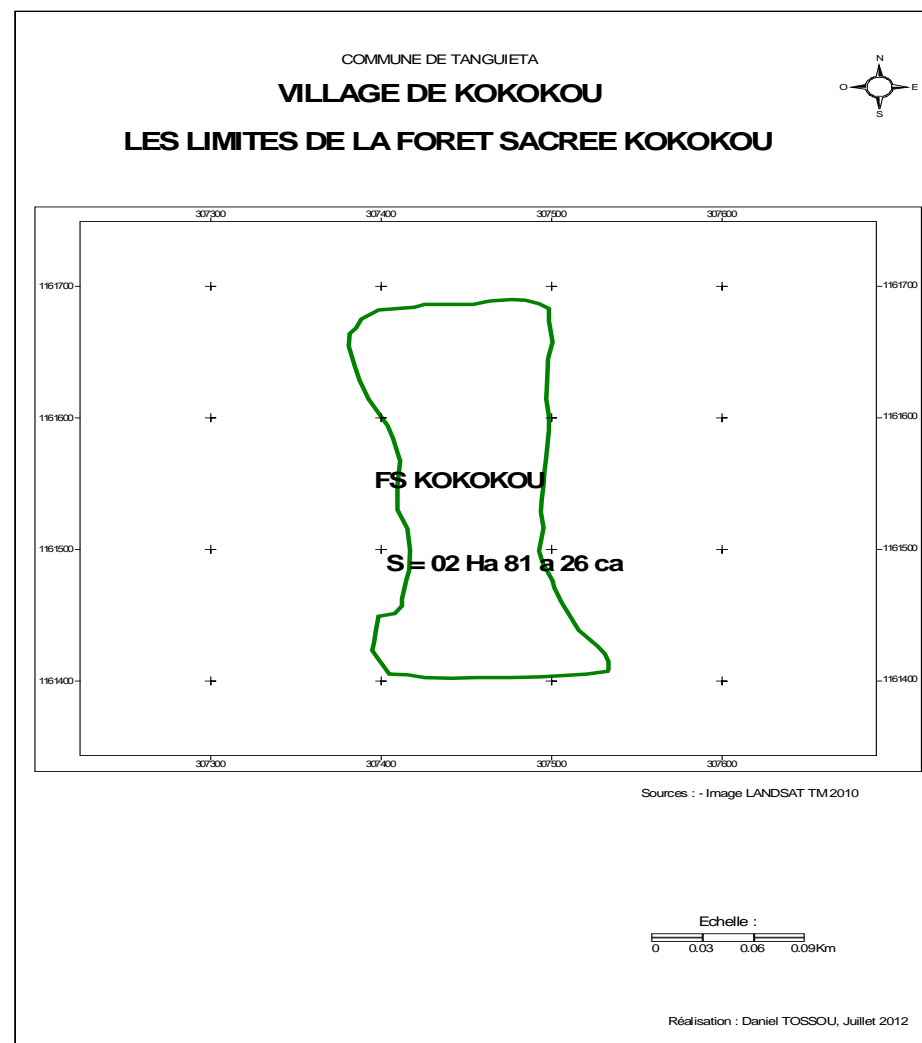
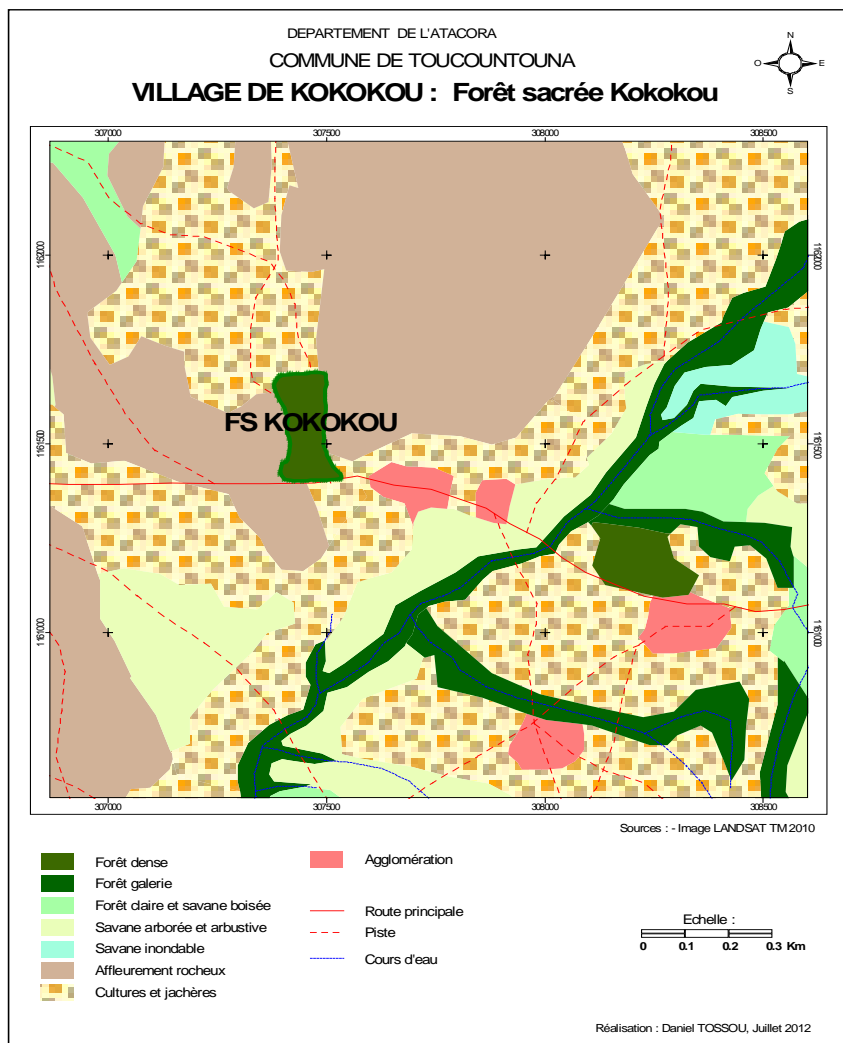


Figure 1: Carte des limites de la FS sacrée Nakouni Kôni

2.2. Données sur le milieu humain

2.2.1. Démographie

Le tableau ci-après présente les statistiques sur les populations des différents villages qui entourent Kokokou dans l'Arrondissement de Toucountouna. Nous remarquons que le village Kokokou est le moins peuplé dans tout l'Arrondissement de Toucountouna ; mais il est à 100% agricole. Cette caractéristique et du fait de l'évolution des effectifs de la population dans les autres villages pourrait constituer à long terme une menace pour les ressources de la forêt sacrée de Kokokou.

Tableau 1: Caractéristiques de la population de Kokokou et des villages environnants

Divisions administratives	TOUS MENAGES				MENAGES AGRICOLES		
	Nombre ménage	Population			Nombre ménage	Population	% population agricole
		Totale	Masculin	Féminin			
Arrondissement de Toucountouna	1 648	11 785	5 725	6 060	1 541	11 317	96,0
Villages							
Boribansifa	283	2 169	1 042	1 127	281	2 166	99,9
Kokokou	108	712	320	392	108	712	100,0
Moussitingou	113	879	413	466	112	877	99,8
Tampatou	256	1 810	900	910	256	1 810	100,0
Tchakalakou	154	1 199	585	614	150	1 170	97,6
Tectibayaou	123	821	395	426	121	819	99,8

Source: RGPH, 2002

2.2.2. Ethnies

On rencontre dans la Commune de Toucountouna, quatre ethnies dominantes : les Waaba, les Natimba, les Bètamaribè et les Peulh. Les Waaba occupent le plus d'espace sur le territoire et sont majoritaires en nombre. On les retrouve sur l'ensemble du territoire de la Commune. Les Natimba sont présents à Toucountouna Centre, Kokokou et Wansokou à l'Ouest et Kouba au Sud-Est du territoire. Les Bètamaribè sont un peu disséminés dans les Arrondissements de Tampégré et de Toucountouna. Quant au groupe Peulh, il est dispersé sur l'ensemble du territoire bien qu'étant en petit nombre. Cette population un peu diversifiée par ses origines est un peu plus uniforme par ses pratiques religieuses et coutumes traditionnelles (Afrique Conseil, 2006).

2.2.3. Religions

A Toucountouna, on rencontre trois grandes religions : le christianisme l'islam et l'animisme. Ces religions sont pratiquées sans discrimination sociolinguistique. Toutefois, dans l'animisme, religion majoritaire, chaque communauté sociolinguistique a ses divinités et ses pratiques culturelles. Le christianisme constitue la deuxième religion à Toucountouna. Elle est pratiquée par tous les groupes sociaux (catholicisme, protestantisme). L'islam reste la religion des groupes Peulh en particulier (Afrique Conseil, 2006).

2.3. Analyse des enjeux que représente la forêt sacrée

2.3.1. Enjeux écologiques

La forêt sacrée Nankouni Kôni est considérée comme un réservoir de conservation de la biodiversité en ce sens qu'elle abrite 92 espèces ligneuses réparties dans 42 familles, 8 espèces de mammifères, quinze (15) espèces de faunes aviaires réparties dans treize (13) familles, 5 espèces de reptiles, 3 espèces de batraciens, 3 espèces d'Ichtyofaune, deux (02) espèces de mollusque et 31 espèces d'entomofaunes avec une plus grande représentation des Hyménoptères (PIFASP, 2012b). Elle crée un climat local qui atténue les vents violents, attire les pluies et contribue à l'atténuation des risques et phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques.

2.3.2. Enjeux Socio culturels ou culturels

La forêt sacrée Nankouni Kôni constitue un sanctuaire qui protégeait contre les maladies. C'est un lieu d'initiation, de méditation, de libation pour recevoir divers messages divins et bénédictions de la divinité. Sa conservation contribue donc à la pérennisation des croyances traditionnelles. Son maintien permet de perpétuer les cérémonies d'initiation et les sacrifices annuels qui se font dans la forêt sacrée, pour conjurer les mauvais sorts et pour la purification du village de Kokokou.

2.3.3. Enjeux Economiques

A ce niveau, nous pouvons retenir que des produits forestiers non ligneux (Karité et néré) et le pâturage sont exploités par la population. Des appuis en matériels de transformation et de production de beurre de karité sont prévus pour soulager les femmes dans leurs activités.

2.4. Evaluation des ressources de la forêt Nankouni Kôni de Kokokou

2.4.1. Diversité biologique végétale

La forêt sacrée Nankouni Kôni est un Ilôt de forêt dense sèche à *Posopis africana*, *Margaritaria discoidea*, *Khaya senegalensis*. Les familles de plantes les plus diversifiées dans cette forêt sont : Papilionaceae, Mimosaceae, Asteraceae, Euphorbiaceae, Combretaceae, Anacardiaceae (PIFASP, 2012b).

2.4.2. Diversité de la faune

Mammifères : La diversité est dominée par : *Sylvicapra grimmia*, *Ourebia ourebi*, *Cercopithecus aethiops*, *Loxodonta africana*, *Cephalophus rufilatus*, *Cricetomys gambianus*, *Tragelaphus scriptus*, *Panthera pardus* (PIFASP, 2012b).

Faune aviaire : Elle est riche de quinze (15) espèces réparties dans treize (13) familles. Aucune espèce migratrice n'a été recensée ni dans la forêt sacrée ni aux abords immédiats.

Reptiles : La diversité des reptiles est dominée par la présence des serpents comme python de séba (*Python sebae*), python royal (*Python regius*), vipère (*Bitis arietans*), naja (*Naja melanoleuca*, *Naja nigricollis*).

Batraciens : Ils sont dominés par des Crapauds (*Bufo regularis*) et des grenouilles (*Discoglossus rostratus* et des rainettes).

Ichtyofaune : Du fait de la contiguïté de la forêt sacrée avec le marécage, la diversité des poissons est composée en partie d'espèces rencontrées dans le marécage. Elle est dominée par des poissons chats (*Clarias* et *ChrysistysProptopterus*, *Malapteriruselectricus*).

Mollusque : gastéropodes : escargot géant, (*Achatina*, spp) et des limaces.

Entomofaune : Elle est assez diversifiée de 31 espèces avec une plus grande représentation de l'ordre des Hyménoptères (PIFASP, 2012b).

2.5. Degré de menace

La forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou est sous menace de l'agriculture, de la chasse et du pâturage. En effet l'empiètement agricole est persistant et le passage des bœufs est régulier. Il existe actuellement dans la forêt des champs agricoles. Ces menaces ont conduit à une perte de biodiversité dans la forêt et à une réduction de la superficie de la forêt qui est de nos jours de 2ha 81a 26ca.

2.6. Analyse institutionnelle

Cette forêt sacrée est le lieu par excellence de transferts de savoirs endogènes aux générations montantes. La gestion de la forêt était assurée par le chef féticheur qui organisait le village pendant les deux périodes de cérémonie de l'année. Le comité installé à ce jour est l'organe de gestion et de suivi de l'exécution des activités d'aménagement de la forêt sacrée conformément à l'article 42 de l'arrêté interministériel N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012. La structuration de ce comité est la suivante : un (1) représentant de chaque collectivité gestionnaire de la forêt sacrée désigné par ses pairs, deux (2) représentants des propriétaires de terrains désignés par leurs pairs, le(s) chef(s) de villages.

Le CLFS est dirigé par un bureau de cinq (5) membres organisé comme suit :

- **un président**, chargé du suivi de l'exécution des activités de culte de la forêt sacrée,
- **un secrétaire**, chargé du suivi des activités de sensibilisation, d'information et de formation,
- **un trésorier**, gestionnaire des ressources,
- **un responsable à l'aménagement**, chargé du suivi des activités d'aménagement forestier,
- **un responsable de culte**, chargé des activités culturelles et cultuelles, (art 43 de l'arrêté précité). La liste du CLFS et celle du bureau est annexée au rapport (annexe 1).

2.7. Analyse des problèmes par ressource

La forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou dispose d'importantes ressources que sont les plantes médicinales, les bois morts, la faune sauvage, le pâturage, le sol forestier et les Produits Forestiers non Ligneux (karité, néré et baobab) exploitées par la population. Les plantes médicinales sont exploitées aussi bien par les hommes que les femmes, les bois morts et les PFNLs sont exploitées par les femmes. La faune sauvage, le pâturage, le sol forestier sont exploitées par les hommes. La figure et le tableau suivant présentent le diagramme d'exploitation des ressources et l'analyse des problèmes et contraintes de gestion.

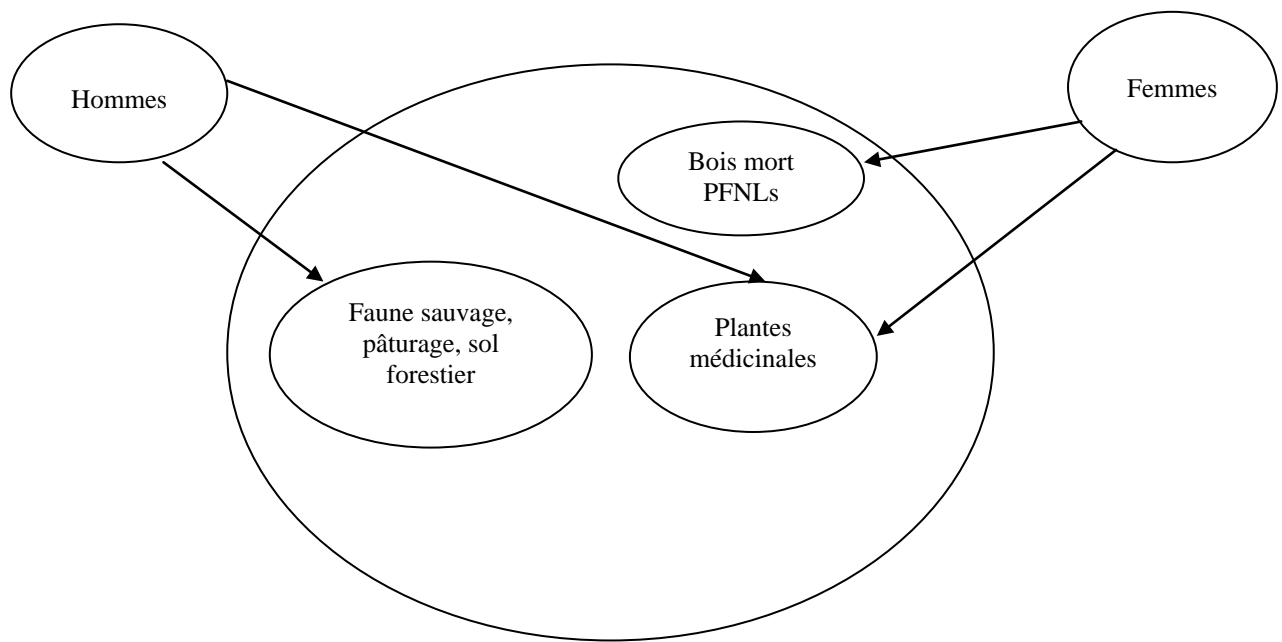


Figure 2: Diagramme d'exploitation des ressources de la forêt sacrée Nankouni Kôni

Tableau 2: Identification et analyse des problèmes et contraintes de gestion des ressources de la forêt

Ressources	Problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Plantes médicinales	-	-	-	-
Faune sauvage	Exploitation par les hommes	Besoin de ressources alimentaires	Perte de biodiversité	Interdire l'exploitation de la faune par IEC
Bois morts et bois de feux	Exploitation des ressources ligneuses par les femmes	Besoin de bois à proximité	Diminution des ressources Perte de biodiversité	Appui en foyer amélioré pour les femmes
Pâturage	Exploitation des ressources fourragères de la forêt	Besoin de pâturage	Réduction de pâturage	Exploitation rationnelle du pâturage

III. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE

L'objectif global de l'aménagement de la forêt sacrée est la protection et la conservation culturelle et cultuelle. De manière spécifique, il s'agit de :

- Maintenir et conserver la diversité biologique,
- Restaurer les valeurs culturelles et cultuelles

IV. ZONAGE DE LA FORET SACREE

Les séries d'aménagement sont définies à partir des types d'occupation du sol auxquels sont affectés des vocations ou objectifs de gestion. Ainsi, le zonage effectué dans la forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou a abouti à l'identification de trois (03) séries que sont: la série de protection et la série de service. En dehors de la forêt une zone de 0,25ha aménagée pour la production des plantes médicinales.

- **Série de protection:** elle est constituée de la totalité de la partie couverte par la végétation dans la forêt, elle a une superficie de 2ha 81a 26ca. Cette série a pour but d'assurer la protection des ressources naturelles de la forêt. Elle permettra de mettre fin aux menaces subies par la forêt.
- **Série de culte :** cette série est constituée du lieu de culte. Elle vise à reconstituer le lieu de culte afin de restaurer les pratiques culturelles dans la forêt.
- **Série de production :** Cette série est définie au niveau du terroir et a pour but l'installation d'un jardin de plantes médicinales d'une superficie d'au moins 0,25ha.

La carte du zonage ci-jointe présente les deux séries retenues dans le cadre de l'aménagement de la forêt sacrée.

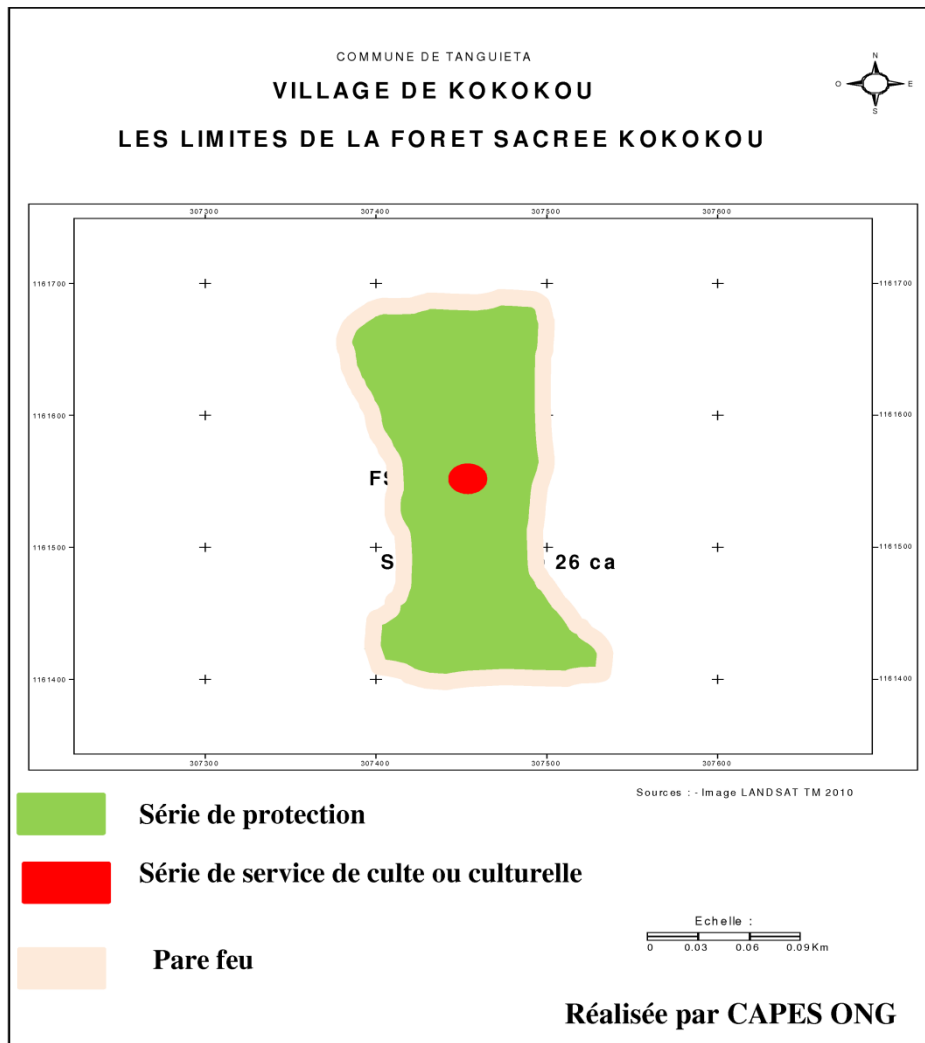


Figure 3: Carte du zonage de la forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou

V. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORET SACREE

5.1. Définition participative des résultats attendus de chaque série

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats à atteindre pour chaque série et les activités à mener telles que définies de manière consensuelle avec les dignitaires et les populations de Kokokou.

Tableau 3: Récapitulatif des résultats à atteindre et des activités à mener dans chaque série

Unité/Série	Objectifs	Résultats à atteindre	Activités
Série de protection et série de culte	Protéger intégralement la forêt	Les limites de la forêt sont sécurisées et la forêt identifiée	- Délimiter la forêt avec des plants forestiers et des épineux - Installer des plaques de signalisation (04) autour de la forêt
		La forêt est protégée contre les feux de brousse et le pâturage des peulhs	- Faire des pare feux autour de la forêt - Sensibiliser les peulhs contre le pâturage et les feux de brousse
		Le couvert végétal de la partie dégradée est restauré	- Enrichir 2ha de la forêt avec des plants forestiers
Terroir	Promouvoir les sources alternatives de revenus autour de la	La production des plantes médicinales est développée	- Installer un jardin de plantes médicinales
		Les foyers améliorés sont utilisés par les femmes	Appuyer les femmes pour l'utilisation de foyers améliorés Equiper les femmes en machine de production du beurre de karité et d'huile de <i>Azizelia africana</i>

5.2 Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série

Les règles de gestion spécifiques à chaque série qui permettent d'atteindre les objectifs d'aménagement assignés à la forêt sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Règles consensuelles de gestion des séries

Type de série	Superficie (ha, a et ca)	Règles de gestion
Série de protection	2ha 81a 26ca	Interdire de prélever de bois d'œuvre, de service de feu Interdire de prélever les ressources fauniques ; Collecter de plantes médicinales dans la forêt sacrée sous autorisation du comité. Entretien régulièrement les plants
Terroir	0,25ha	Etablir des statuts et règlement intérieur pour les groupements Appuyer les femmes dans la gestion des équipements

5.3 Définition des coûts des activités

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des coûts des activités

Tableau 5: Récapitulatif des coûts des activités en F CFA

Activités	Sous activités	Nombre	Coût unitaire	Coût total
Délimiter la forêt avec des plants forestiers et des épineux	Acquérir les plants de <i>Khaya</i>	200	400	80 000
	Acquérir les épineux	500	300	150 000
Sous total 1				230 000
Enrichir la forêt avec des plants	Acquérir des jeunes plants	500	400	200 000
Sous total 2				200 000
Mettre des plaques d'identification	Confectionner les plaques	06	35 000	210 000
Sous total 3				210 000
Sensibiliser les peulhs contre le pâturage et les feux de brousse	Organiser 2 communiqués radio	10	20 000	200 000
	Organiser 5 séances de sensibilisation directe	25	10 000	250 000
Sous total 4				450 000
Faire des pare feux autour de la forêt	Réaliser des pare feux	5	50 000	250 000
Sous total 5				250 000
Installer un jardin de plantes médicinales	Installer un jardin de 0,25 ha	FF	FF	600 000
Sous total 6				600 000
Promouvoir les activités génératrices de revenus	2 groupement de femmes sont formés et équipés en foyers améliorés	2	500 000	1 000 000
	Appuyer 2 groupements de femmes production de beurre de karité et d'huile de faux karité)	2	500 000	1 000 000
Sous total 7				2 000 000
TOTAL				3 940 000

5.4. Plan de gestion

Le tableau suivant présente la synthèse du plan de gestion de la forêt Nakouni Kôni.

Tableau 6: Synthèse du plan de gestion de la forêt Nankouni-Kôni de kokokou

N°	Résultats	Activités/sous Activités	Indicateurs	Période d'exécution Années					Responsable	Partenaires	Observation
				1	2	3	4	5			
Série de protection et de conservation											
1	Les limites de la forêt sont sécurisées	Délimiter la forêt avec <i>Khaya</i> et des épineux	200 plants de <i>Khaya</i> et 500 plants d'épineux	X					CLFS	PIFSAP Mairie R/SCEPN	
2	Le couvert végétal restauré	Enrichir la forêt avec <i>Afzelia africana</i>	100 mis en terre/an		X	X	X	X	CLFS		
3	La forêt est protégée contre les feux de brousse et le pâturage des peulhs	Réaliser les pares feux et les feux précoces	1 pare feu /an	X	X	X	X	X	CLFS	PIFSAP Mairie R/SCEPN	
4	La forêt sacrée est identifiée	Sensibiliser les peulhs sur le pâturage et les feux de brousse	2 Communiqués radios et 5 séances de sensibilisation directes /an	X	X	X	X	X	CLFS		
5	Les plantes médicinales sont disponibles	Installer un jardin de plantes médicinales	0,25 ha de plantes médicinales installées			X	X	X	CLFS Mairie	PIFSAP R/SCEPN	
Promotion des activités génératrices de revenus											
7	Les sources alternatives de revenus développées autour de la forêt	Appuyer les femmes pour la production de beurre de karité	2 groupements appuyés			X	X				
8		Promouvoir les foyers économiques	2 groupements de femmes sont appuyés			X	X	X			

VI. DISPOSITIF DE GESTION

La gestion de la forêt était assurée par le chef féticheur qui organisait le village pendant les deux périodes de cérémonie de l'année.

Le présent plan d'aménagement est élaboré et sera mis en œuvre sur la base des principes de la Gouvernance par les communautés locales. En effet l'article 41 de l'arrêté interministériel précité prévoit que « la forêt sacrée est gérée par les organes suivants : le comité local de gestion de la forêt sacrée dénommé CLFS et le comité communal de coordination et de suivi de l'intégration de la forêt sacrée dénommé CCIS. Le CLFS et le CCIS sont mis en place par l'arrêté du Maire ».

Le CLFS, dans le suivi de la mise en œuvre des activités d'aménagement sollicite les services du représentant de l'Administration Forestière de la localité concernée.

En effet le CCIS est l'organe de coordination et de contrôle de l'exécution des activités mises en œuvre au niveau de la commune. Il est composé comme suit :

- Président : le maire ou son représentant
 - Vice président : le représentant des dignitaires des forêts sacrées de la commune
 - Secrétaire : le représentant de l'Administration Forestière de la Commune
 - Rapporteur : le responsable communal en charge du suivi évaluation
- Membres
- Le représentant du comité local de gestion de chaque forêt sacrée
 - Le chargé des affaires domaniales et environnementales de la commune
 - Le président de la commission en charge des affaires sociales et culturelles de la Mairie
 - Les chefs des arrondissements concernés (art 48 arrêté interministériel précité).

Les parties prenantes dans la mise en œuvre de ce PAGS sont :

- le Comité local de gestion de la forêt sacrée (CLFS),
- la Commune de Tanguiéta à travers le Comité Communal de Coordination et de Suivi de l'Intégration (CCIS),
- les populations riveraines,

l'Administration Forestière représentée par le projet.

Le tableau ci-dessous présente les responsabilités et les rôles des différentes parties prenantes

Tableau 7: Responsabilités et rôles des parties-prenantes

Parties-prenantes	Responsabilités	Rôles
Comité de gestion	Organe de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - valider le programme annuel des travaux ; - veiller à la communication avec les populations ; - mettre en place un système de renforcement des actions de protection assurées par les populations.
Populations de Kokokou		<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les règles de gestion - assurer le contrôle et la surveillance de la forêt sacrée.
Mairie de Toucountouna	maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - donner un appui légal à la conservation de la Forêt Sacrée, - rechercher de fonds pour la poursuite des activités d'aménagement de la forêt - régler les conflits et sensibiliser les communautés
PIFSAP	organe d'habilitation	<ul style="list-style-type: none"> - approuver le PAGES (certification du contenu technique), - contrôler la mise en œuvre des activités planifiées. - faciliter la mobilisation des ressources financières - assurer l'accompagnement technique des actions

6.1 Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux

L'exploitation des produits alimentaires, médicinaux et autres produits de cueillette à des fins commerciales est interdite. Leur exploitation à des fins domestiques est gratuite. Ceux qui y sont intéressés doivent se faire connaître par le CLFS. Toutefois, l'exploitation doit garantir la pérennité de ces produits. Les usagers doivent éviter de détruire les arbres en les mutilant, en prélevant excessivement leurs feuilles, écorces et racines. Confère les dispositions de l'article 21 de arrêté Interministériel N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012.

VII. ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La mise en œuvre du plan de mitigation des impacts nécessite l'établissement d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui fixe les responsabilités des uns et des autres. Le tableau ci-après présente les mesures préconisées pour la limitation des impacts négatifs du projet sur l'environnement et le milieu social. Il prend en compte les impacts les plus significatifs.

Tableau 8: Plan de Gestion Environnementale et Social

Activités	Impacts négatifs	Impacts positifs	Mesures de renforcement et/ou d'atténuation	Responsables d'exécution	Responsables du suivi	Indicateurs de suivi
Enrichir la forêt avec des plants forestiers	- Coupe des arbres pour produire des piquets - Piétinement des plants mise en terre	- Enrichissement de la forêt - Protection de la diversité biologique de la FS - Protection des espèces en disparition et/ou protégées	- Limiter la collecte des piquets au strict minimum - Initiation des séances d'IEC au profit des populations	CLFS	- Mairie - PIFSAP - R/SCEPN	- Nombre de plants morts après enrichissement de la forêt - Nombre d'espèces immigrées dans la forêt
Installer des plaques autour de la forêt	-	- Protection de la forêt - Sensibilisation contre les pressions sur les ressources de la forêt	- Initiation des séances d'IEC			-Nombre de plaques installées -Nombre de séance d'IEC réalisé/an
Sensibiliser les peulhs contre le pâturage	- Difficultés pour les éleveurs d'accéder au pâturage	- Protection de la forêt contre le pâturage - Conservation de la forêt	- Sanctionner tous ceux qui ne vont pas respecter les décisions			Nombre de sensibilisation faites/an
délimiter la forêt avec des plants forestiers et des épineux	- Coupe des arbres pour produire des piquets - Piétinement des plants	- Réduction des pressions anthropiques sur la forêt,	- Limiter la collecte des piquets au strict minimum			- Nombre de plants morts après délimitation - Nombre d'espèces immigré dans la forêt
Réaliser des pare feu autour de la forêt	- Destruction de la forêt par le feu	- Protection de la forêt contre les feux de végétation	- Réaliser les pare feu sur au moins 10m de large		- Mairie - PIFSAP - R/SCEPN	-Accroissement des espèces introduites en effectif
Installer un jardin de plantes médicinales	- Coupe des arbres pour produire des piquets	- Réduction des pressions anthropiques sur la forêt	Editer des règles de prélèvement des plantes			Nombre d'espèces de plantes introduites

Appuyer les femmes (foyers améliorés, équipements de production de beurre karité et d'huile de faux karité)		<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pression sur les ressources naturelles - Amélioration du niveau de revenu des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des séances d'IEC au profit des populations riveraines 		<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - PIFSAP - SCDR 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de groupement en activité -Nombre de séance d'IEC réalisé/an
Mise en œuvre du plan	Difficultés pour les éleveurs d'accéder au pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la diversité biologique de la FS Protection des espèces en disparition et/ou protégées Réduction des effets néfastes des changements climatiques Création de sources alternatives de revenu à la population riveraine 	Initier des séances d'IEC au profit des populations riveraines	CLFS Mairie	PIFSAP R/SCEPN	Rapport du CLFS Et du PIFSAP

VIII. ELABORATION D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Un système de Suivi-Evaluation axé sur les résultats et les impacts de l'aménagement (des activités à mener) est nécessaire pour s'assurer de la bonne application du PAGES. Il est lié au système de planification. Le système sera élaboré et mis en œuvre par le PIFSAP avec la participation des principaux acteurs de cogestion.

8.1 Indicateurs de la situation de référence

Lors de l'évaluation du PAGES, les indicateurs de performance ci-après seront pris en compte :

- fonctionnement du Comité Local de gestion,
- exécutions des activités
- impact du PAGES sur la forêt et sur les populations riveraines.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'auto-évaluation assistée du Comité Local de gestion de la forêt sacrée.

L'évaluation se fera une fois par an en fin de campagne et sera réalisée par l'Administration Forestière représentée ici par le PIFSAP.

Tableau 9: Système de suivi évaluation de la mise en œuvre du PAGS

Éléments	Indicateurs de réalisation	Indicateur d'impact	Indicateurs de suivi	Source de vérification
Gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> - 2/3 des membres participent aux réunions - Les délais prévus pour l'exécution des activités d'aménagement sont respectés et les rapports d'activités, les procès-verbaux, et les comptes rendus disponibles 	<p>Bonne gestion administrative du comité</p> <p>Protection assurée de la forêt sacrée</p>	<p>Un suivi local de la gestion administrative sera animé par le CLFS, un suivi externe sera aussi assuré périodiquement par le PIFSAP à leur agenda propre.</p>	Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP
Gestion financière et du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Les budgets relatifs à l'exécution des activités d'aménagement et de gestion de la forêt sont votés en assemblée générale du comité - Toutes les échéances prévues pour l'exécution des activités sont respectées 	<p>Bonne gestion financière et du matériel du comité</p> <p>Adhésion parfaite de la population aux activités du PAGS</p>		Rapport de suivi-évaluation du CLFS et de PIFSAP
Enrichir la forêt avec <i>Azelia africana</i>	<p>Au moins 10 espèces de plantes locales poussent dans la forêt un accent particulier <i>Azelia africana</i></p>	<p>Accroissement de la richesse spécifique de la forêt</p>	<p>Un suivi local de la gestion de l'enrichissement de la forêt sera animé par le comité villageois de gestion de la forêt sacrée. Un Suivi externe sera aussi assuré périodiquement par le PIFSAP à leur agenda propre.</p>	<p>Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP</p>
Sensibiliser les peulhs contre le pâturage et les	<p>Une réunion est organisée au niveau communal pour interdire le pâturage aux peulhs</p>	<p>Assurer la protection de la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance régulière de la forêt - Sanction aux infractions 	
Installer les plaques de signalisation	<p>Quatre (06) plaques de signalisation sont installées autour de la forêt</p>	<p>Protection de la forêt contre les pressions anthropiques</p>	<p>Un suivi local par le CLFS. Un Suivi externe sera aussi assuré le PIFSAP</p>	

Délimiter la forêt avec des épineux	500 plants épineux sont installés pour délimiter la forêt	Protection de la forêt contre les pressions anthropiques et animales	Un suivi local de la clôture et de la délimitation par le comité. Un Suivi externe sera aussi assuré périodiquement par le PIFSAP	Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP
Réaliser des pare feux autour de la forêt	Sarcler sur une bande de 10m autour de la forêt	Protection de la forêt contre les feux	Un suivi local du pare feu de la forêt sera animé par le comité villageois de gestion de la forêt sacrée. Un Suivi externe sera aussi assuré périodiquement par le PIFSAP	Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP
Installer un jardin de plantes médicinales	0,25 ha de plantes médicinales est installé	Disponibilité des plantes médicinales Réduction de la pression sur la forêt	Surveillance régulière par le CLFS Par le CCIS et le PIFSAP	Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP
appuyer les femmes en équipements de production du beurre de karité et en foyer amélioré	Au moins 02 groupements de femmes produisent du beurre de karité et utilisent les foyers améliorés	Amélioration des revenus des populations, réduction de la pression sur les ressources naturelles		Rapport de suivi-évaluation du comité de gestion et de PIFSAP

Par ailleurs, l'évaluation annuelle d'exécution du Plan de Gestion (PAG) sera effectuée par le PIFSAP.

Des contrôles d'avancement de la mise en œuvre du PAGS seront organisés chaque trois mois par la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) le R/CEPN.

Une évaluation à mi-parcours d'exécution du PAGS sera organisée, soit à la deuxième ou la troisième année de la période d'aménagement.

Le PIFSAP, la Mairie et le Comité Local de gestion contribuent aux travaux d'évaluation.

IX. ELABORATION DU COÛT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

9.1 Evaluation des charges

Les coûts relatifs aux différentes activités prévues dans le PAGS sont mentionnés dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Evaluation du coût des charges et répartition entre les PTF

N°	Résultats	Activités	Indicateurs	Coût de réalisation					Commune	PIFSAP	Total
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5			
01	La forêt est délimitée avec <i>khaya</i> et des épineux	Délimiter la forêt avec des plants forestiers et des épineux	200 plants de <i>Khaya</i> et 500 plants d'épineux sont mis en terre	230 000					20%	80%	230 000
02	Le couvert végétal de la partie dégradée restauré	Enrichir la partie dégradée de la forêt avec <i>Azelia africana</i>	0,5ha sont enrichis chaque année		50 000	50 000	50 000	50 000	20%	80 %	200 000
03	La forêt est protégée contre les feux de brousse et le pâturage des peulhs	Réaliser un pare feu pour protéger la forêt	La forêt est à l'abri des feux	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	20%	80%	250 000
04		Sensibiliser les peulhs contre le pâturage	La forêt est à l'abri du pâturage	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	20%	80 %	450 000
05	La forêt est identifiée et signalisée	Réaliser 6 plaques d'identification et de signalisation de la forêt sacrée	6 plaques de signalisation sont disponibles	210 000					20%	80%	210 000

06	Promouvoir l'utilisation des plantes médicinales	Installer un jardin de plantes médicinales	0,25 ha de jardin de plantes médicinales est installé			200 000	200 000	200 000	20%	80%	600 000
07	Promouvoir des activités	Appuyer 2 groupements de femmes sur l'utilisation des foyers améliorés	Au moins d 2 groupements de femmes sont formés et installés			5000 000	500 000		20%	80%	1 000 000
06	Génératrices de revenus au tour de la forêt	02 groupements sont appuyés pour la production de beurre de karité	02 groupements produisent du beurre de karité et de l'huile			500 000	500 000		40%	60%	1 000 000
										Total	3 940 000

9.2 Evaluation des produits

La mise en œuvre du PAGS permettra de renforcer l'intérêt de la population de Kokokou à la conservation de la forêt sacrée. Il permettra également d'améliorer la gestion des ressources naturelles de la forêt et de créer des activités génératrices de revenus permettant aux populations de trouver des sources de revenus afin de limiter les pressions sur les ressources de la forêt.

CONCLUSION

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié constitue un outil indispensable dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ce plan d'aménagement est élaboré pour la forêt sacrée Nankouni Kôni de Kokokou dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées. Les activités de protection qui sont retenues dans ce cadre sont : délimiter la forêt avec des plants forestiers en l'occurrence le *Khaya* et des épineux, enrichir la forêt avec des plants forestiers tels que *Azelia africana* , réaliser des pare feux autour de la forêt, signaler le domaine de la forêt par des plaques, sensibiliser les peulhs contre le pâturage, installer un jardin de plantes médicinales. Il est prévu des activités génératrices de revenus en faveur des femmes qui sont massivement sorties. Ces activités visent leur autonomisation à savoir la promotion de l'utilisation des foyers économiques, l'appui et le renforcement de leur capacité dans la production d'huile de karité et d'huile de faux karité. Le cadre intentionnel de mise en œuvre de cet outil a été bien défini en vue d'une gestion durable participative des ressources de cette forêt. Le coût de sa mise œuvre est estimé à trois millions neuf cent quarante mille francs (3 940 000 FCFA).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Afrique Conseil (2006)**. Monographie de la commune de Toucountouna, 63p.
2. **Agbangla G. & Fandohan S., 2010b**: *Guide de rédaction de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié d'une Forêt Sacrée*. MEPN, GFA, DFS, CID-RH. 51 p.
3. **Agence Béninoise pour l'Environnement (2005)**. Cadre de Gestion des Risques Environnementaux (CGRE) Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Côtière et Marine du Bénin. République du Bénin, Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. 60p.
4. **Akoegninou A., Van Der Burg W. J., Van Der Maesen L. J. G., Adjakidje V., Sinsin B., Yedomonhan H., 2006**. Flore analytique du Bénin. Backhuys Publishers 2006.
5. Arrêté Interministériel N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012, fixant les conditions de gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin p10
6. **Dudley, N. (Éditeur) (2008)**. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. x +96pp.
7. **FAO (2002)**. Sommet mondial sur le développement durable Johannesburg. 3p.
8. **INSAE, 2004**. Cahier des villages et quartiers de ville, Département de l'Atlantique. RGPH 3. République du Bénin; pp 11-12
9. **Mairie de Toucountouna, 2010**. Plan de Développement Communal (PDC) de Toucountouna, p200.
10. **PIFSAP (2012a)**. Etude de référence sur les Plans d'Aménagement et de Gestion simplifié. 10p.
11. **PIFSAP (2012b)**. Biodiversité et cartographie de 45 forêts sacrées du Bénin. 396p.
12. **SOKPON N., AMETEPE A., AGBO V. (1998)**. Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin. 1. Cas du Plateau Adja au sud-ouest du Bénin. Annales des Sciences Agronomiques du Bénin, vol. 1.
13. **UICN. (2004)**. Protected area categories. Vol 14 No 3, 192p.

ANNEXES

Annexe 1: Comité de gestion de la forêt sacrée de KOKOKOU

N° d'ordre	Nom et Prénom	Fonction au niveau de la forêt sacrée	Contact
01	SIKA Ouhandibi	Chef Village	96260682
02	TCHOKA Ossa Daniel	Dignitaire	66428357
03	YASSOURI Tapouta	Chef de culte	
04	BEMOUTCHA Béchora	Dignitaire	
05	DOIFA Wanssékou	Dignitaire	
06	BONI Alfa	Dignitaire	
07	SAPARA Péma Nestor	Dignitaire	
08	BEMOUTCHA N'Tcha	Dignitaire	
09	BONI Vincent	Propriétaire terrien	
10	DONARY Bio	Propriétaire terrien	
11	YANMOU Francis	Propriétaire terrien	
12	FAMAGA T. Jean	Propriétaire terrien	
13	TCHIBORGOU Péma	Dignitaire	97112481
14	WASSA Kannitchi	Femme	
15	KOTIYOTO Tchéssou	Femme	

Le deuxième point de l'ordre du jour porte sur l'élection et l'installation des membres du bureau du comité local de gestion de la forêt sacrée de NankouniKouni. A ce niveau le CLFS de Nankouni Kouni a procédé à l'élection des membres du bureau du CLFS qui se présente comme suit :

Fonction	Nom et Prénoms
Président	SARAPA Péma Nestor
Secrétaire	SIKA Ouhandibi
Trésorier	FAMAGA T. jean
Responsable chargé du suivi des activités d'aménagement forestier	YASSOURI Tapouta
Responsable chargé des activités culturelles et cultuelles	TCHOKA Ossa Daniel

Abordant les divers, le VNU et le Chef d'arrondissement ont respectivement mis l'accent sur l'intérêt et la pertinence du projet et ont exhorté les membres élus à mettre beaucoup de sérieux pour la réussite des objectifs du projet.

Aucun point n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance a pris fin à 15h 30mn dans une bonne ambiance

Ont signé

Le président de séance

OMBE Martin

Le secrétaire de séance


ATTOLOU Rodrigue

Annexe 2: Procès verbal de restitution

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE VILLAGEOISE DE RESTITUTION DES
PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE
DES FORETS SACREES (PAGS)**

L'an deux mil treize et le 11 Juin s'est tenue à KAKAKOU l'Assemblée
Générale Villageoise de restitution du Plan d'Aménagement et de gestion Simplifié de la forêt
sacrée NAKOUNI KOUNI du village de KAKAKOU Arrondissement de
TOUCOUNTOUNA Commune de TOUCOUNTOUNA

Elle s'est déroulée sous la supervision de chef village

La liste des personnes présentes à cette Assemblée Générale y est annexée.

On note au nombre des participants : (.....) Hommes (.....) Femmes (.....) Jeunes

(.....) Membres du Comité local de gestion de la forêt sacrée.

A l'issue de cette Assemblée Générale les décisions suivantes ont été prises :

Adoption de toutes les activités planifiées
Utilisation des plantes en voie de disparition
pour le jardin de plante médicinales

L'Assemblée s'est déroulée dans une bonne ambiance

Démarrer à 10h05, la séance a pris fin à 12h30min

chef village
B.S.
SIKA OUHANDIBI



Ont signé :

President CLFS
om
SAPPA P. Nestor

chef de culte
YASSOURI IAPOUR












Annexe 3: Liste des participants à l'Assemblée Générale














Liste de présence Assemblée Villageoise de validation de PAGS











Commune de : Toucoutra Arrondissement de : Toucoutra

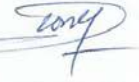


Village de : Kokokou Forêt sacrée : Mankoumi - Kôni

Date : 11/06/2013

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
01	SIKA Ouhandibi	M	96 26 06 82	
02	DORNAI : BIO DORNAI P Nestor	M		
03	FANAGA T. Jean	M		
04	YASSOURI Tapouta	M		
05	FANAGA Victor	M		
06	SAPARAPEMA Mestor	M		 
07	BEMOUTCHA N'tcha	M		
08	DAHONGOU Emile	M		
09	YASSOURI Basile	M		
10	BEMOUTCHA N'craplin			

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
11	HOBARI Ponna	F		
12	SOUKOUA Batora	F		
13	MARO Dètame	F		
14	MOURO Granit-hi	F		
15	NAAFA Daniel	M		
16	FAMABA Madame	M		
17	NAAFA Bégamain	M		
18	BONNI Alyssa	F		
19	BEMOUITCHA Bétékoua	M		
20	TEHIKELA Thomas	M		
21	TEHANSI Koyo	F		
22	SEBI Tehando	F		
23	TEHIKOUYERAI Ponna	F		

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
24	SANTORI Person	F		
25	BEMOUÏCHA Koungou	M		
26	BOKOU Pambra	F		
27	DOKO Angès	F		
28	YATOPA Koungou	F		
29	TEHIBATA Siphonga	F		
30	TEHANKRANBOW Bignon	F		
31	NAAFA Person	F		
32	TAPOUÏTA Tchome	F		
33	KOUÏI-Yotto Kesso	F		
34	DEBA Ponna	F		
35	SIBA Pierre	M		
36	TEHANSI Georges	M		

N°	NOM & PRENOMS	Sexe	CONTACTS	SIGNATURE
37	GBOUGBOU Gmlan	M	95407118	
38	ATTO LOU Rodifue	M	99 409 10 16	
39	PADONOU E. Antoinette	F	9721256	

Annexe 4: Lettre de demande de reconnaissance légale adressée au Maire

Receptionné ce 10/06/2013

Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée Nakouni Kouni
Toucountouna, le 10 juin 2013

LE C/SAF
COMMUNE TOUCOUNTOUNA

A Monsieur le Maire de la Commune de Toucountouna

Objet : Demande de reconnaissance légale

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la reconnaissance légale de notre forêt sacrée dite forêt sacrée Nakouni Kouni située dans le village de Cococou Arrondissement de Toucountouna. C'est une forêt appartenant à tous les Natemba. Elle abrite la divinité Nakouni venant du nom de nos aïeux origine du nom donné à la forêt. Sa superficie de 2ha 81a 26ca.

Conservée par nos grands parents et leurs descendants, elle regorge d'importantes ressources naturelles et une grande diversité biologique.

En effet la faune est dominée par 08 espèces de mammifères, 15 espèces pour la faune aviaire réparties dans 13 familles, 5 espèces de reptiles, 3 espèces de batraciens, 03 espèces de mollusques et 31 espèces pour les entomofaunes.

Afin de continuer la protection entamée par nos parents de ces ressources naturelles de grande importance, nous soumettons à votre bienveillante attention la demande de sa reconnaissance légale.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pièce jointe :
Carte de la forêt sacrée Nakouni Kouni

Ont signé

Le Chef de village
SIKA Ouhandibi

Le Chef de culte
YASSOURI Tapouta

Représentants Bureau

Président
SARAPA Péma Nestor

Secrétaire
SIKA Ouhandibi

Resp activités culturelles et cultuelles
TCHOKA Ossa Daniel

Fisaka, Chef d'Arrondissement
OMBA Martin

COMMUNE TOUCOUNTOUNA
Le Chef d'Arrondissement

Annexe 5: Quelques photos d'élaboration du PAGS



Photos 1&2 : Vue partielle des participants à la collecte d'information sur la forêt sacrée Nakouni kôni



Photos 3 &4: Vue partielle des participants à l'Atelier communal de planification des PAGS à Toucountouna



Photos 5 &6 : Séance de restitution du PAGS de la forêt sacrée Nakouni Kôni à Kokokou